



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 116886

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les conséquences de la réduction des ressources du plan européen d'aide aux plus démunis (PEAD) annoncée par la Commission européenne. Doté en 2011 d'un budget de 480 millions d'euros en 2011, ce programme permet d'apporter de l'aide alimentaire à 13 millions d'Européens et, en France, il permet à près de 4 millions de personnes de se nourrir par l'intermédiaire de 4 associations que sont la banque alimentaire, la Croix-Rouge, les Restos du coeur et le Secours populaire. Alors que l'Europe avait fait de l'année 2010 « l'année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » et qu'elle a pris des engagements clairs pour réduire la pauvreté d'ici 2020, la Commission européenne a annoncé une baisse drastique du budget dédié au PEAD qui devrait passer de 480 millions d'euros à 113 millions d'euros pour 2012. Compte tenu du nombre croissant de Français en situation de précarité et de l'afflux des demandes d'aide alimentaire reçues par les associations caritatives, il lui demande de lui indiquer quels moyens le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour que la Commission européenne instaure un PEAD pérenne disposant d'un budget permettant aux associations caritatives de poursuivre leurs actions.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116886

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2011, page 9272

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)